

Date d'impression : 28.05.2008 numero de version: 1 Révision: 20.05.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- · Identification de la substance ou de la préparation
- · Nom du produit: professionalline RA-4 BX-RT Blanchiment Fixage et Entretien Part 1
- · Code du produit: 44381, 102363, zu102362 Part1, 6728/2 Part1
- · Emploi de la substance / de la préparation Blanchiment fixage pour application photographique
- · Producteur/fournisseur:

TETENAL AG & Co. KG Schützenwall 31-35

D-22844 Norderstedt

Tel.: 0049 (0) 40 521 45-0

www.tetenal.com

Email: info@tetenal.com

Tetenal E.U.R.L., Parc d'activités, Terres du Canada, F-89470 Monéteau

Tel. 0033 (0) 3 86 40 91 92, Fax 0033 (0) 3 86 40 59 96, eMail: france@tetenal.com

N téléphonique d'urgence: ORFILA 01 45 42 59 59

- · Service chargé des renseignements: Departement Environnement et Sécurité
- · Renseignements en cas d'urgence: Poison Information Centre Berlin (Germany): 00 49 (0) 30 19240

2 Identification des dangers

- · Principaux dangers: Néant.
- · Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- · Composants dangereux:

CAS: 7783-20-2 sulfate d'ammonium EINECS: 231-984-1

Xi; R 36/37/38
Attention: (1) 3.2/2, 3.3/2A, 3.8/3

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes(15 min), en écartant bien les paupières.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 2)

1-5%



Date d'impression : 28.05.2008 numero de version: 1 Révision: 20.05.2008

Nom du produit: professionalline RA-4 BX-RT Blanchiment Fixage et Entretien Part 1

(suite de la page 1)

· Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- · Les précautions individuelles: Veiller à une aération suffisante.
- · Mesures pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes de nettoyage/récupération:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- · Précautions à prendre pour la manipulation:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

recommander stockage de températur: 5-30°C

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- · Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Butylcaoutchouc

(suite page 3)



Date d'impression : 28.05.2008 numero de version: 1 Révision: 20.05.2008

Nom du produit: professionalline RA-4 BX-RT Blanchiment Fixage et Entretien Part 1

(suite de la page 2)

· Temps de pénétration du matériau des gants

caoutchouc nitrile (epaisseur: ≥ 0,38mm, délai de rupture: > 48 min)

néoprène (epaisseur: ≥ 0,65 mm, délai de rupture: >240 min)

Matériel caoutchouc butyle: délai de rupture: ≥ 480 min, epaisseur: ≥0,5 mm

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux: Lunettes de protection

9 Propriétés physiques et chimiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

Forme:	Liquide
Couleur:	Rouge
Odeur:	Inodore
· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	> 100°C
Point d'inflammation:	Non applicable.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20°C:	23 hPa
· Densité à 20°C:	1,136 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

• *valeur du pH à 20°C*: 5,5

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 % Eau: 76,2 % • Teneur en substances solides: 2,4 %

10 Stabilité et réactivité

- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- · Toxicité aiguë:
- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

(suite page 4)



Date d'impression : 28.05.2008 numero de version: 1 Révision: 20.05.2008

Nom du produit: professionalline RA-4 BX-RT Blanchiment Fixage et Entretien Part 1

(suite de la page 3)

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Produit:
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

09 01 05 bains de blanchiment et bains de blanchiment/fixation

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- · Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux route et train) (transfrontalier):
- · Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux route et train):
- · Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):
- · Classe IMDG:
- · Marine Pollutant:

Non

- · Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:
- · Classe ICAO/IATA:
- · "Règlement type" de l'ONU: -

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE:

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques. Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Identification particulière de certaines préparations:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 5)



Date d'impression : 28.05.2008 numero de version: 1 Révision: 20.05.2008

Nom du produit: professionalline RA-4 BX-RT Blanchiment Fixage et Entretien Part 1

(suite de la page 4)

· Phrases R importantes:

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

- · Service établissant la fiche technique: Department product safety
- · Contact: Herr Kreft-Burfeind (Tetenal AG & CO.KG Norderstedt, Germany)
- · Acronymes et abréviations:

Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route

Reglement internationale concernent le transport des merchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

F